

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev

Coz
Marius

ACCOMPAGNER SON TERRAIN AVANT L'HIVER



Partenaires

france
bleu
auxerre



CA
CHAMPAGNE
BOURGOGNE
BANQUE ET ASSURANCES

L'YONNE
RÉPUBLICAINE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

Sommaire

- ⚽ Informations Pages 1 à 8
- ⚽ Actualités Pages 9 à 12
- ⚽ Procès-Verbaux Pages 13 à 20

Agenda de la semaine

- Lundi 02 octobre** : Réunion challenge de la convivialité
- Mardi 03** :
- Mercredi 04** : Commission Sportive / CPD Féminin
- Jeudi 05** : Commission de Discipline / Réunion informations Futsal à MESONES
- Vendredi 06** :
- Samedi 07** : Formation initiale Arbitrage

INFORMATIONS

CLUBS, ARBITRES, DÉLÉGUÉS : NOUVELLE MESSAGERIE OFFICIELLE



Afin de renforcer leur identité d'appartenance à la nouvelle Ligue et d'avoir une adresse plus simple à retenir, l'instance régionale du football et ses districts ont souhaité uniformiser les adresses de messagerie de leurs Clubs, de leurs Arbitres et des Délégués Régionaux.

A partir du 2 octobre prochain, les clubs Burgo-Comtois et les arbitres régionaux dénombrés à ce jour disposeront du même hébergeur, avec une racine commune : @lbfc-foot.fr. Nous vous informons également que cette nouvelle adresse « lbfc-foot.fr » fera office de messagerie officielle et sera automatiquement mise à jour sur votre espace Footclubs.

Clubs

Sauf cas exceptionnel, le principe retenu dans le cadre de la constitution des adresses a été de partir du nom de la ville suivi du sigle du club (exemple : auxerre.aj@lbfc-foot.fr / sochaux.us@lbfc-foot.fr).

Arbitres et Délégués Régionaux

Le principe retenu dans le cadre de la constitution des adresses a été de partir des noms et prénoms des Arbitres / Délégués (exemple : nom.prenom@lbfc-foot.fr).

Nous vous rappelons que des espaces de connexion à ces nouvelles adresses officielles Clubs et Arbitres sont disponibles sur les sites de la Ligue et de ses Districts. Nous vous informons également que cette nouvelle adresse « lbfc-foot.fr » fera office de messagerie officielle et sera automatiquement mise à jour sur votre espace Footclubs.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Monsieur Boucif AMAR BENSABER, correspondant informatique de la Ligue, au 03.85.73.99.98 (06.73.43.69.84) ou bamarbensaber@fff.fr.

PASS COACHING

La commission technique met en place pour la saison 2017-2018 le Pass Coaching pour l'ensemble des équipes U18 engagées sur une pratique District (Championnat et coupe).

- [Procès-Verbal de la Commission Technique](#)
 - [Présentation Pass Coaching](#)
 - [Certificat d'aptitude](#)



« LE FOOTBALL ET SES RÈGLES » EN VENTE AU DISTRICT

Le livre "Le football et ses règles", 2017/2018, est en vente au district au prix de 25€ (frais de port : 4.80€).

FUTSAL : RÉUNION D'INFORMATIONS

La commission technique du District de l'Yonne organise une réunion d'informations pour la mise en place du championnat et rappel des règlements le jeudi 5 octobre prochain à 19h30 au complexe sportif Serge Mesones à AUXERRE.





ASSEMBLEE GENERALE AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE L'YONNE

LUNDI 9 OCTOBRE à 19H30 AU DISTRICT YONNE FOOTBALL

Ordre du jour

AG extra ordinaire : modification des statuts

Bilan moral et financier

Programme des activités 2017 2018

Intervention du Docteur PLEUX

Intervention Francis GILLOT coach AJA



Remise de récompenses et trophées

Pot de l'Amitié

Partage-Plaisir-Solidarité-Compétence-Passion-Respect-Tolérance



Centres de Perfectionnement Départementaux



Dates	Catégories	Lieux
Mercredi 20 septembre 2017	U16	Migennes
Mercredi 27 septembre	U12F U13F U14F U15F	Champs Sur Yonne
Mercredi 4 octobre	U12F et U15F	Champs Sur Yonne
Mercredi 11 octobre	U12F et U15F	Champs Sur Yonne
Mercredi 18 octobre	U15	Champs Sur Yonne
Mardi 24 octobre	U14F et U15F (89 58 21)	Avallon
Mercredi 25 octobre	U14F et U15F	Champs Sur Yonne
Lundi 30 octobre	U12 et U13	Champs Sur Yonne
Mercredi 8 novembre	U12 et U13	Champs Sur Yonne
Mercredi 8 novembre	U12F et U15F (89 58 21)	
Mercredi 15 novembre	U15 amateur + avenir secteur	Avallon
Mercredi 29 novembre	U12 et U13	Champs Sur Yonne
Mercredi 29 novembre	U12F et U15F	
Mercredi 6 décembre	U12 et U13	Champs Sur Yonne
Mercredi 13 décembre	U12F et U15F	
Mercredi 10 janvier 2018	U12F et U15F	
Mercredi 10 janvier	Futsal U15	
Mercredi 17 janvier	U12 et U13	Champs Sur Yonne
Mercredi 17 janvier	Futsal U18	
Mercredi 24 janvier	U14	Champs Sur Yonne
Mercredi 24 janvier	Futsal U15	
Mercredi 31 janvier	U12 et U13	Champs Sur Yonne
Mercredi 31 janvier	Futsal U18	
Mercredi 7 février	U12F et U15F	
Lundi 12 et mardi 13 février	Rassemblement U14, 89 58 21	Avallon
Lundi 12 au vendredi 16 février	Rassemblement U13, 89 58 21	CREPS
Mardi 20 et mercredi 21 février	U12F et U13F 89 58 21	CREPS
Mercredi 28 février	U12 et U13	Champs Sur Yonne
Mercredi 14 mars	U12F et U15F	
Mercredi 21 mars	U12 et U13	Champs Sur Yonne
Mardi 10 avril	U12F et U15F	
Vendredi 20 avril	Rassemblement U14/U15 et U12F, U13F, 14F Yonne/Nièvre	Joigny ?
Mercredi 2 mai	Match amical U14	
Jeudi 10 mai	Tournoi / Sélections U14	Stade Auxerrois
Mercredi 16 mai	U12F et U15F	
Mercredi 30 mai	Rassemblement U11	Appoigny
Mercredi 6 juin	U12F et U15F	
Vendredi 22 au dimanche 24 juin	Rassemblement U12 89 58	Clamecy

CHALLENGE DE LA CONVIVIALITÉ...



Nous organisons pour la sixième saison consécutive le CHALLENGE DE LA CONVIVIALITÉ qui est à destination des joueurs vétérans (35 ans et plus, deux joueurs de plus de 32 ans pouvant également participer).

... comme Francesco, mais aussi comme...

Philip, Maxwell, Xavi, Steven, Franck & John...



L'organisation est très souple, les contraintes très faibles et il n'y a pas de compétition. Les matchs se disputent essentiellement en semaine, à 11 ou en foot réduit. Ce challenge a pour objectif de développer le partage entre les joueurs, le bon esprit, le respect et le plaisir de jouer au football.

... rejoignez nous dans...

Le CHALLENGE de la CONVIVIALITÉ



Parce que vous...

- ... avez plus 35 ans
- ... voulez continuer à vous amuser
- ... vous ne voulez plus de compétitions
- ... vous voulez vos week-end en famille
- ... vous appréciez la 3e mi-temps entre amis

Règlement Challenge

Feuille Challenge de la Convivialité 2017-2018

La saison débutera en octobre et nous vous invitons à vous inscrire via FOOTCLUB (Menu « Compétitions » / onglet « Engagements ») avant le 1er octobre. Cette saison encore, nous récompenserons les plus assidus et ceux réservant le meilleur accueil sportif à leurs hôtes.

« TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN DU FONDATION DU FOOTBALL » 10^E ÉDITION



Pour la 10^e année consécutive, le Fondation du Football organise les « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football ». Ces trophées ont pour objectifs de **détecter, récompenser et promouvoir la mise en place par les acteurs du football, amateurs et professionnels, d'actions citoyennes.**

L'appel à candidatures pour la saison 2017-2018 est ouvert à **l'ensemble des clubs de football amateur** pour lesquels une dotation financière récompense les 4 premiers prix pour chacune des 3 catégories :

Fair-play et Citoyenneté - Egalité des chances - Santé et Environnement.

L'an dernier, **plus de 200 clubs amateurs issus de toute la France ont concouru et 12 d'entre eux ont été récompensés.**

Les clubs professionnels sont également invités à concourir pour les actions citoyennes qu'ils développent. Pour cette dixième édition, deux catégories sont ouvertes aux clubs professionnels : les « Trophée Philippe Séguin » qui récompensent une action déjà réalisée et le « Trophée Foot pour Elles », prix mis en place dans le cadre d'un partenariat établi entre la Française des Jeux, le Fondation du Football et la Ligue de Football Professionnel pour promouvoir les actions en faveur de la féminisation.

Enfin, pour la 7^e année consécutive, une catégorie est ouverte aux **joueurs professionnels** qui s'investissent tout particulièrement au sein d'une association.

Calendrier 2017-2018

Vendredi 8 décembre 2017 : date limite de réception des dossiers

Mercredi 31 janvier 2018 : Jury de sélection des lauréats

Avril-Mai 2018 (date à confirmer): Jury final (audition des lauréats) et annonce des « Grands Prix »

Rappel des critères d'éligibilité Trophées Philippe Séguin catégorie clubs amateurs :

- Les trophées récompenseront des clubs de football affiliés F.F.F. dont le siège se trouve sur le territoire français, métropole et Outre-mer.
- L'action présentée devra avoir été réalisée à minima sur la saison 2016 /2017.
- Le dossier doit être dûment complété, chaque partie devant être renseignée.
- L'action présentée doit s'appuyer sur le football comme levier éducatif ou social et doit correspondre à l'un des **3 thèmes suivants** (si le club mène plusieurs actions, il convient de déposer un dossier par action) :

① Fair-play et citoyenneté

- *Promotion du bénévolat, actions caritatives, promotion du club de foot comme lieu de vie, etc.*
- *Sensibilisation à l'esprit d'équipe et au fair-play, promotion du rôle de l'arbitre, respect de l'adversaire, etc.*
- *Education (accompagnement scolaire, ouverture culturelle,...)*

② Egalité des chances

- *Lutte contre le racisme et les discriminations.*
- *Féminisation : toute action en faveur de la mixité, égalité hommes/femmes, développement de la pratique des filles, féminisation de l'équipe dirigeante du club, ...*
- *Cohésion sociale, lutte contre l'exclusion (accueil des réfugiés,...), intégration des personnes en situation de handicap, insertion professionnelle, etc.*

③ Santé et Environnement

- *Relais des messages de santé publique, nutrition et hygiène de vie, lutte contre les addictions et prévention du dopage, promotion des bienfaits du football, promotion des gestes de premiers secours, etc.*
- *Réduction de la consommation d'énergie, lutte contre le changement climatique, promotion des modes de transport verts, protection de la biodiversité, sensibilisation du public, etc.*

Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature :

www.fondactiondufootball.com

AJ AUXERRE FC SOCHAUX

VENDREDI 29 SEPTEMBRE - 20H



#PLUSFORTSAVECVOUS

© Westlight

INFOS et BILLETTERIE : 03 86 72 32 30

www.aja.fr

SPONSORS OFFICIELS



PARTENAIRES OFFICIELS





U7/U9 : LA RENTRÉE !



Le samedi 23 septembre ont eu lieu les incontournables journées d'accueil destinés aux joueuses et joueurs de catégories U7 et U9 aux quatre coins du département.

Pour les deux catégories confondues, onze clubs icaunais ont accueilli les équipes, qui ont effectué toute la journée des ateliers jonglages, ateliers éducatifs et des matchs. Un goûter convivial et pris en commun a clôturé ces activités.

Bravo aux enfants ! Remerciements aux clubs recevant ainsi qu'à leurs éducateurs pour ces rentrées du foot.





ACCOMPAGNER SON TERRAIN

AVANT L'HIVER

Dans notre perspective d'aide aux clubs, notamment pour l'entretien de leur(s) terrain(s), **Romain WALLON**, Président du club de Tonnerre et salarié à la ville nous a accueillis ce mardi 26 septembre sur ses propres installations afin de nous prodiguer quelques conseils en cette période automnale.



Grille souple

L'automne est arrivé et la pluie a refait son apparition. Au vu des

grosses chaleurs de cet été, les sols ont été peu arrosés. Grâce à cela, il est encore possible de semer du gazon sur les quelques zones abîmées du rectangle vert. Ça lèvera très vite ! 7 à 10 jours à cette époque, avec l'humidité et la chaleur de la terre.

Les clubs s'inquiètent... « *le terrain est envahi de vers de terre, le ballon va être lourd et les chaussures vont coller !* ». Il n'y a malheureusement pas de produit miracle contre ce désagrément... Mais, quelques pratiques peuvent atténuer les remontées de lombrics : il est inutile de rouler le terrain, ça amplifiera le « mal ». Lors d'après-midi ensoleillées, il est conseillé de passer une grille souple afin d'émietter les remontées, ce qui permettra l'utilisation du terrain le dimanche suivant. Il est également possible, dès le mois d'octobre, de sabler le terrain afin d'éviter qu'il colle à cause des lombrics. Petit bémol : à terme, le sable pénètre dans le sol et les vers parviennent à remonter. Mais, le sablage limite les grosses remontées.

Début novembre arrivent les premières gelées... il faut donc éviter de marcher sur le terrain le matin car les marques de vos pas restent et abîmeront (« casseront ») le gazon.

Remerciements à Romain pour son accueil et ses conseils.

Coûts annuels approximatifs pour l'entretien d'un terrain

- **Engrais** - 2 passages par saison - 350kg pour le printemps, 350kg pour l'automne : 600€
- **Graines de regarnissage** – 50kg : 35€ le sac de 10kg soit 175€ pour les 50kg
- **Sable de Loire** (granulation 0.3 - plus il est fin, plus il est filtrant) – 27 tonnes soit environ 1 000€

Le terreau mélangé aux graines de regarnissage et au sable de Loire forment les ingrédients nécessaires au rebouchage.



Rebouchage



Repousse après 5 jours de rebouchage (période automnale)



Terreau

Le pluviomètre au bord du terrain permet d'évaluer la quantité de pluie tombée durant la nuit et prévoir l'utilisation ou non du terrain.

5 millimètres tombés (photo ci-dessus) = 5L au m² !

Un ordre d'idée... pendant les mois de novembre et décembre, dès qu'il pleut entre 50 et 80 mm durant la semaine, le terrain est injouable le dimanche.



CPD FÉMININ : TOP DÉPART !



Le premier Centre de Perfectionnement Départemental féminin, consacré aux joueuses de catégories U12F, U13F, U14F et U15F s'est déroulé ce mercredi 27 septembre sur les installations sportives du FC CHAMPS.

Les clubs icaunais ont été vivement représentés hier avec 41 filles venues de 23 clubs des quatre coins du département ! Les premières sélections, présidées par Guillaume, Éducateur Sportif du District de l'Yonne avec l'aide de Johan RADET, Bruno BILLOTTE et Jérôme BRIFFAUX ont eu lieu de 14h00 à 16h00 avec ateliers de démarrage spécifique aux postes des filles puis des matchs. Un goûter pris en commun a clôturé cette après-midi.

Remerciements à la municipalité et au club du FC Champs pour le prêt des installations.

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| ⚽ Aillant SP | ⚽ Gurgy AS |
| ⚽ Auxerre Rosoirs | ⚽ Malay Le Grand FC |
| ⚽ Avallon CO | ⚽ Monéteau FC |
| ⚽ Avallon Vauban FC | ⚽ Paron FC |
| ⚽ Cerisiers US | ⚽ Saint Fargeau SF |
| ⚽ Champigny AFC | ⚽ Saint Julien du Sault |
| ⚽ Champs FC | ⚽ Sens FC |
| ⚽ Chassignelles Lezinnnes FC | ⚽ Stade Auxerrois |
| ⚽ Châtel Censoir AS | ⚽ Tonnerre AS |
| ⚽ Courson ASF | ⚽ Varennes US |
| ⚽ Diges Pourrain FC | ⚽ Vinneuf Courlon |
| ⚽ Fontaine La Gaillarde FC | |



PV 57 Appel 3

PV de la Commission d'Appel Règlementaire

Réunions du Lundi 25 septembre 2017

Membres : MM. FROMONOT, MILLAN, PAUPY, BEAU

Appel du club de l'Association Sportive Montoise (Mt St Sulpice) d'une décision de la Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs du District de l'Yonne de Football du 12/09/2017

Il s'agit de l'engagement en Championnat Départemental 4 de l'équipe 3 du Mt St Sulpice.

La commission de 1^{ère} instance a décidé de ne pas donner suite à la demande.

La commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure par M. BEAU,

Après audition de

- M.SABATIER Patrick, Président de la commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs du District de l'Yonne de Football,
- M. CHAVES José, Président du Club du Mont St Sulpice,
- Mme BOUCAULT Christine, Vice-Présidente du Club du Mont St Sulpice,

La parole ayant été donnée en dernier au requérant,

Jugeant en appel et seconde instance, après en avoir immédiatement délibéré,

Après étude des pièces au dossier,

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Considérant que le club requérant conteste la décision de 1^{ère} instance aux motifs que :

- Il reconnaît avoir inscrit son équipe après la date limite
- Le club n'a pas cherché à contourner le règlement mais pensait avoir jusqu'à la seconde journée pour engager son équipe,
- Il avance que cela avait déjà été le cas pour son équipe lors de la saison 2015-2016
- D'autres clubs pensaient que cela était également possible,
- Lors de la saison 2016-2017, des inscriptions d'équipes avaient été réalisées dans les mêmes conditions, et le club demande que son équipe 3 puisse être engagée,
- Le club souhaite permettre à ses licenciés de pratiquer le football,

Considérant que la Commission de 1^{ère} instance explique :

- elle a appliqué les règlements en vigueur, en respectant la date limite d'engagement fixée au règlement du championnat D4.
- Elle précise que déroger à la réglementation pour une équipe reviendrait à supprimer toute limite et laisserait la porte ouverte à des dérives.
- Le représentant de la commission évoque le cas des accessions qui à l'issue de la saison 2017-2018 pourrait être problématique en cas de recours d'une équipe pour sa non accession suite à l'engagement d'une équipe hors délai,

Considérant qu'au cours de l'audition le club indique qu'il a trois équipes séniors depuis de nombreuses années. M. CHAVES indique que le club a mis en place une rigueur financière auprès des licenciés de sorte que la licence doit être payée pour jouer et que par conséquent le club a attendu avant d'engager sa troisième équipe d'être sûr d'avoir le nombre de joueurs nécessaire afin de ne pas devoir verser une amende liée au forfait. Interrogé en séance sur la date à laquelle le club était sûr d'avoir le nombre de licenciés suffisant, il a répondu le vendredi 8 septembre lors de l'entraînement. En outre, Il avance également la difficulté de trouver les informations sur le nouveau site internet du District. Il indique également que si les pratiques, certes peut-être pas règlementaires, d'engager des équipes après la date limite existaient, il souhaiterait que son équipe en bénéficie aussi afin de permettre à ses joueurs de pratiquer le football. Enfin le club reconnaît une mauvaise interprétation de la réglementation de sa part et demande l'indulgence de la commission,

Considérant que les clubs icaunais étaient informés des modalités d'engagement pour les équipes en D4 puisqu'elles étaient rappelées dans différents PV de la Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la réunion du 18 juillet 2017, publié le 26 juillet 2017,

Considérant que la présente commission reconnaît que le basculement de l'ancien site vers le nouveau site internet du District réalisé par la fédération le 29 août a pu poser des problèmes aux usagers mais que cela ne pouvait avoir pour conséquence d'empêcher les engagements et d'accéder au PV de la commission de 1^{ère} instance disponible sur Footclubs,

Considérant que les pratiques qui ont pu avoir lieu par le passé et qui vont à l'encontre de la réglementation en vigueur sont de nature à porter éventuellement atteinte à l'équité sportive et qu'il n'a pas lieu de les renouveler car il pourrait soulever des litiges lors des accessions en fin de saison non seulement dans le groupe où serait incorporée l'équipe mais également sur tout le championnat de D4 comme l'a, justement, relevé le Président de la commission de 1^{ère} instance,

Considérant en outre, que l'engagement de plusieurs équipes après le début du championnat pourrait entraîner de grands déplacements engendrant un surcoût financier important pour les clubs qu'ils auraient du mal à supporter car la refonte des groupes sur critère géographique après le début du championnat est impossible,

Considérant que les licenciés du club ne se retrouvent pas dans l'incapacité de pratiquer le football dans la mesure où le District de l'Yonne met en place une nouvelle pratique loisir du football à destination des joueurs séniors dont l'inscription est ouverte et qui leur permettrait de jouer,

Considérant l'article 3, Dispositions particulières applicables au championnat Départemental 4 (D4) du règlement des Championnats Séniors du District de l'Yonne de Football qui permet d'engager une équipe jusqu'au début dudit championnat et que dans le cas où une équipe s'étant engagée n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club jusqu'au 5^{ème} jour franc après le début du championnat,

Considérant que l'équipe 3 du Mont St Sulpice n'était pas engagée lors de la 1^{ère} journée de Championnat, puisque le courriel du club a été envoyé le 11 septembre à 15h55,

Considérant que le club de Mont St Sulpice ne peut donc pas bénéficier de la modification de son engagement,

Considérant que la commission, sans remettre en cause la bonne foi du club requérant et le bien fondé des dispositions financières mises en place au sein du club, a relevé que le club savait le vendredi soir 8 septembre qu'il pouvait engager une troisième équipe dans le championnat D4 comme il faisait depuis plusieurs saisons c'est-à-dire avant le début du championnat et qu'il aurait pu envoyer son engagement le vendredi soir ou le samedi afin d'inscrire avant le début du championnat prévu le dimanche 10 septembre et ainsi respecter le règlement dont le respect est indispensable dans une pratique compétitive,

Considérant que la présente commission n'a pas la compétence pour modifier des règlements votés par l'Assemblée Générale du District de l'Yonne,

Considérant que la commission de céans ne voit pas de motif permettant de remettre en cause la décision contestée ce jour,

Par ces motifs :

La commission :

- **Confirme dont appel, la décision de la Commission Statuts, Règlements et Obligations de ne pas engager l'équipe de Mont St Sulpice 3 dans le Championnat Département 4 pour la saison 2017-2018 en raison d'une demande d'engagement après la date limite en application de l'article 3 du Règlement des Championnats séniors du District de l'Yonne de Football,**
- **Impute la somme de 91€ (frais de dossier) au club de Mont St Sulpice conformément à l'article 190.3 des Règlements généraux de la F.F.F. et à l'annexe 1 de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football.**

« La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football sous sept jours dans les conditions de formes prévus aux articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. »

Le Président de la Commission d'Appel

Nicolas Beau



PV 55 Sp 7

Auxerre le 27 septembre 2017

Présents : MM Renault – Barrault – Guyot - Rollin

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

**COMMISSION
SPORTIVE**

1. Matches non joués

Match 50832.1 du 24.09.17 Paron FC 2 – Varennes 2 Coupe de l'Yonne

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Varennes en date du 23.09.17,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Varennes 2,
- dit l'équipe de Paron FC 2 qualifiée pour le prochain tour de coupe de l'Yonne,
- en application du règlement de la coupe Prével – article 2, l'équipe de Varennes 2 ne sera pas engagée dans cette coupe pour la saison 2017/2018.
- amende 45 € au club de Varennes pour forfait déclaré.

Match 50849.1 du 24.09.17 Serein AS – Montillot Coupe Prével

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Montillot en date du 21.09.17,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Montillot,
- dit l'équipe de Serein AS qualifiée pour le prochain tour de Coupe Prével
- amende 45 € au club de Montillot pour forfait déclaré.

2. Changements dates, horaires, terrains

Match 50013.1 du 08.10.17 Charmoy – Monéteau D1

La commission, suite à la qualification de l'équipe de Charmoy en Coupe de France le 8 octobre 2017,

- donne ce match à jouer à la date du 12 novembre 2017.

Match 50313.1 du 15.10.17 St Georges 2 – Mt St Sulpice 2 D3 gr B

Demande de changement d'horaire du club de St Georges en date du 06.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 octobre 2017 à 12 h 30.

Match 50569.1 du 01.10.17 Auxerre Stade 3 – Lindry 2 D4 gr C

Demande d'inversion de match du club d'Auxerre Stade en date du 25.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 1^{er} octobre 2017 à Lindry, suite à l'occupation du terrain de l'arbre Sec par le match de Coupe de France Féminine,
- donne le match retour à jouer le 11 mars 2018 à Auxerre.

Match 50570.1 du 01.10.17 Toucy 3/Chevannes 2 – Druyes D4 gr C

Courriel du club de Toucy en date du 21.09.17 : demande de changement de terrain.

La commission, vu l'entente enregistrée, donne ce match à jouer à 13 h 00 sur le terrain de Chevannes.

Match 51083.1 du 30.09.17 Serein AS/Chablis – Monéteau U18 départemental 1 gr A

Demande de report de match du club de Monéteau en date du 27.09.17.

La commission, sans l'accord du club adverse, maintient ce match le 30 septembre 2017.

Match 50906.1 du 30.09.17 E.C.N. – Magny U18 départemental 2 gr A

Demande de report de match du club de Magny en date du 26.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 octobre 2017.

Match 51036.1 du 30.09.17 Diges.Pourrain/Toucy – G.Migennes/Chény U15 D2 gr B

Courriel du club de Diges.Pourrain en date du 26.09.17 : demande de changement d'horaire.

La commission, sans l'accord du club adverse, maintient ce match le 30 septembre 2017 à 16 h 00.

Courriel du club de St Fargeau en date du 25.09.17

La commission, vu les pièces au dossier, en lien avec la commission des terrains,

- prend note de la convention signée en date du 20.09.17 entre la commune de St Privé et le club de St Fargeau pour l'utilisation de leur installation,
- par conséquent, le club de St Fargeau jouera leurs matchs à domicile sur le terrain du stade municipal de St Privé jusqu'au 30 juin 2018.

3. Feuilles de match informatisées

Match 50555.1 du 10.09.17 Aillant 3 – Andryes 2 D4 gr C

Courriel du club d'Andryes en date du 22.09.17 concernant l'amende de 46 € au club d'Andryes pour absence de transmission.

La commission, vu les pièces au dossier, reprend sa décision,

- attendu que le club d'Aillant n'a pas présenté de feuille de match papier le jour de la rencontre suite au non fonctionnement de la FMI,
- inflige une amende de 30 € au club d'Aillant pour non envoi de feuille de match papier, en temps voulu,
- retire l'amende de 46 € au club d'Andryes.

Match 50822.1 du 24.09.17 Chassignelles/Lézennes – Héry Coupe de l'Yonne

La commission, prend note de la FMI, demande à l'arbitre, Mr Paysant, de transmettre le résultat de la rencontre, et ce pour mardi 3 octobre 2017, date impérative.

Match 50838.1 du 24.09.17 Briennon – Tonnerre Coupe Prével

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que la FMI n'a pas été clôturée suite à un problème survenu lors de la validation,
- attendu que l'arbitre est venu au secrétariat signer la feuille de match papier le mardi 26 septembre 2017,
- enregistre le résultat : Briennon = 0 / Tonnerre = 3.

Match 50844.1 du 24.09.17 Rosoy – Auxerre Aigles FC Coupe Prével

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Rosoy informant le district du non fonctionnement de leur tablette,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et de l'imprimé de constat d'échec FMI
- enregistre le résultat : Rosoy = 2 / Auxerre Aigles FC = 1.

Match 51079.1 du 23.09.17 Auxerre Sp Citoyens – Serein AS/Chablis U18 départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Auxerre Sp Citoyens = 2 – Serein AS/Chablis = 6,
- amende de 46 € au club de Serein AS pour absence de code,
- amende de 16 € au club d'Auxerre Sp Citoyens pour non envoi de la feuille de constat d'échec FMI.

Match 50960.1 du 23.09.17 Auxerre Sp Citoyens – Auxerre Stade 2 U15 départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Auxerre Sp Citoyens = 1 – Auxerre Stade 2 = 0,
- amende de 16 € au club d'Auxerre Sp Citoyens pour non envoi de la feuille de constat d'échec FMI.

4. Tirages coupes seniors et jeunes

Les tirages des coupes de l'Yonne et Prével seront effectués dans le mois de novembre 2017.

COUPE DE L'YONNE U18

La commission procède au tirage du 1^{er} tour de la coupe de l'Yonne U18 qui se déroulera le **21 octobre 2017**.

30 équipes sont engagées = soit 12 matchs + 6 exempts (les 5 équipes qui jouent en U18 access : Auxerre Stade, Joigny, Paron FC, Sens FC, Varennes + l'équipe Fontaine La Gaillarde)

- Monéteau – E.C.N.
- Serein AS/Chablis – St Fargeau
- St Clément Onze – Toucy/Diges.Pourrain
- Cerisiers/Malay Le Grand – Pont/Yonne
- Champs/Yonne – Avallon Vauban FC
- Chevannes – Vergigny
- Aillant – Magny
- St Julien – Gron/St Clément 3
- Héry – Tonnerre
- Courson/Vermenton – Avallon CO

- FC Gatinais – Appoigny
- Charbuy – Auxerre Sp Citoyens

COUPE DE L'YONNE U15

La commission procède au tirage du 1^{er} tour de la coupe de l'Yonne U15 qui se déroulera le **18 novembre 2017**.

31 équipes sont engagées = soit 13 matchs + 5 exempts (les 5 équipes qui jouent en U15 access : Avallon CO, Joigny, Paron FC, Sens FC)

- Pont sur Yonne – Charbuy/Aillant
- Chevannes – Serein AS/Neuvy Sautour
- Cerisiers – FC Gatinais/St Sérotin
- Appoigny – St Clément Onze
- Auxerre Sp Citoyens – Gurgy/Charmoy
- Sens Franco Portugais – Champs/Yonne
- G.Migennes.Laroche – Courson
- Vinneuf – Charny/Champignelles
- Fontaine La Gaillarde – Vergigny
- Tonnerre/Varennes – St Georges
- Gron/Paron FC 2 – Diges.Pourrain/Toucy
- St Fargeau – Héry
- Magny – St Julien

5. Questions diverses

Match 50815.1 du 24.09.17 Joigny 2 – Mt St Sulpice Coupe de l'Yonne

La commission prend note de la blessure du joueur Darocha Enzo du club de Joigny et lui souhaite un prompt rétablissement.

Match 50816.1 du 24.09.17 Pont/Yonne – Chablis Coupe de l'Yonne

Courriel de l'arbitre, Mr Berte, en date du 24.09.17 concernant le résultat inscrit sur la FMI.

La commission en prend note et enregistre le résultat : Pont/Yonne = 0 – Chablis 4.

Match 50824.1 du 24.09.17 Lindry – Avallon Vauban FC 2 Coupe de l'Yonne

Courriel du club de Lindry en date du 25.09.17 signalant l'absence de l'arbitre désigné.
La commission en a pris note et a transmis à la C.D.A.

Match 50109.1 du 01.10.17 Sens Jeunesse – Mt St Sulpice D2 gr A

Courriel du club du Mt St Sulpice en date du 26.09.17 : demande de délégué.
La commission a transmis cette demande à la commission des délégués.

Match 50747.1 du 08.10.17 Vergigny – Chatel Censoir FC D2 gr B

Courriel du club de Chatel Censoir FC en date du 25.09.17 : demande de délégué.
La commission a transmis cette demande à la commission des délégués.

Match 50244.1 du 15.10.17 Sens Eveil – Sens Franco Portugais D3 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 21.09.17 : demande d'arbitre.
La commission a transmis cette demande à la C.D.A et à la commission des délégués.

6. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

Journée du 1^{er} octobre 2017

- D2 gr A 50109.1 Sens Jeunesse – Mt St Sulpice : Mr Favereaux – Mme Vié (adjointe)

7. Prochaines réunions

Mercredi 4 octobre 2017 à 16 h 00

MM Renault – Barrault – Batréau - Rollin

Mercredi 11 octobre 2017 à 16 h 00

MM Renault – Batréau – Guyot - Rollin

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission

Renault Thierry

Le Secrétaire de séance

Rollin Pascal

PV 60 St et Reg 9

**COMMISSION STATUTS,
RÈGLEMENTS ET
OBLIGATIONS DES CLUBS**

Réunion téléphonique du 30 septembre 2017

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : M Sabatier – Trinquesse – Montagne -

Courriel des clubs de Chemilly et Mt St Sulpice en date du 28 09 17 : demande de création d'une entente seniors Chemilly 2 / Mt St Sulpice 3.

La commission, vu les pièces au dossier

- Considérant les dispositions du règlement seniors article 3.C.1 « il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du district, et ce jusqu'au 5^{ème} jour franc après le début du championnat.
- Considérant que le club de Chemilly dans son courriel précise « *que l'effectif risque d'être juste pour tous les dimanches* »
- Considérant que le championnat de D3 a commencé le 10 septembre 2017 mais que l'équipe de Chemilly 2 était exempte.
- Considérant que le 17 septembre 2017, l'équipe de Chemilly 2 ne s'est pas déplacée à Sens FP dû à un manque de licences validées, ce qui a entraîné son forfait sur ce match.

- Considérant que l'équipe 2 de Chemilly s'est engagée en championnat D4 ,le 24 08 17 soit après la date fixée pour l'engagement des équipes séniors (cf PV commission statuts et Règlements du 28 08 17)
- Considérant que si règlementairement, il n'est plus possible d'enregistrer l'entente séniors entre Chemilly 2 et Mt St Sulpice 3, la commission au regard de l'esprit sportif, dans le but de favoriser la compétition de licenciés séniors et de ne pas mettre en péril l'équité du groupe A de D4 par un forfait de l'équipe de Chemilly 2 ce qui ramènerait le groupe à 10 équipes, avec 2 exempts chaque dimanche
- **décide d'accéder à la demande des deux clubs**, sachant que conformément à l'alinéa 5 de l'article 3.C du règlement séniors « *dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a déjà une équipe engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison. »*
- **demande à la Commission Sportive de prendre en compte l'engagement de l'équipe Chemilly2/Mt St Sulpice 3 sous réserve de la production du document « entente séniors » signé des Présidents des deux clubs à parvenir au secrétariat du district pour le 4 octobre 2017.**

Le Président de commission

Patrick SABATIER